



Le 15 Avril 2020

Chers parents,

Vous avez été nombreux à réagir au courrier du président du conseil d'administration de Saint-Jean de Passy.

L'émotion suscitée par la décision annoncée est bien légitime. Elle est probablement d'autant plus forte que l'attachement à notre établissement est profond.

Cette situation, encore plus déstabilisante dans le contexte sanitaire actuel et proche d'échéances scolaires importantes pour certains de nos enfants, peut heurter.

A la lecture du courrier du 14 avril, il est toutefois primordial de laisser le temps nécessaire à la procédure et de faire preuve de patience et de sérénité.

Le conseil d'administration de Saint-Jean de Passy nous a informés qu'il sera en mesure de revenir vers les familles lorsque des conclusions définitives auront été tirées, et ce à partir de fin avril prochain.

Nous avons été rassurés quant à la continuité pédagogique qui sera pleinement assurée par les équipes éducatives déjà en place et nous les en remercions.

Bien évidemment, l'APEL continuera de veiller à ce que vos préoccupations soient comprises et relayées auprès de la direction et du conseil d'administration de l'établissement.

L'équipe de l'APEL de Saint-Jean de Passy